

Toulouse, le 18 juin 2026

**Arrêté n° A83-2026**

**portant abrogation de l'arrêté n° A20210818-139  
et délégation de signature à Monsieur Franck TEBOUL**

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 ;

**Arrête**

**Article 1 :** l'arrêté n° A20210818-139 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

**Article 2 :** délégation de signature est donnée à Monsieur Franck TEBOUL, Responsable du pôle Hygiène et Sécurité, au service Qualité Hygiène Sécurité Environnement de Réseau31, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'exclusion des documents à destination des ministres, préfets, parlementaires, conseillers régionaux et conseillers départementaux (sauf délégués de Réseau31) :

Activité

- les courriers sans incidence financière aux prestataires et administrations,
- les comptes rendus de réunion, les analyses d'accident de travail, les rapports divers en relation avec la sécurité et la prévention,
- les avis et visas sur les documents en relation avec la sécurité et la prévention,
- les ordres de service sans incidence financière,
- les documents relatifs à la réalisation des opérations de contrôle et de vérification notamment ceux liés à leur réception,

Financier

- les bons de commande inférieurs à 5 000 € HT ;

**Article 3 :** le présent arrêté sera publié sur le site institutionnel de Réseau31.

**Sébastien VINCINI**

Président

